

Assemblée générale annuelle de l'association sportive culturelle et d'entraide de l'Ain

Tenue le 21 mars 2023, à Bourg-en-Bresse

Siège social : 23 rue Bourgmayeur – 01012 Bourg-en-Bresse Cédex

Téléphone : 04 74 45 62 37

☆☆☆☆☆

Nombre de membres présents :

Nombre de membres représentés :

Aucun quorum n'étant nécessaire conformément à nos statuts, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

Rapport moral

Rapports d'activités

Rapport financier et comptes de l'exercice clos

Projet de budget 2023

Renouvellement des membres du comité directeur

Renouvellement du (des) vérificateur(s) aux comptes

Vote des travaux – réfection – rénovation des menuiseries de l'UNAC de Port Barcarès

Vote du règlement intérieur modifié

Vote des statuts modifiés

☆☆☆☆☆

Compte-rendu

La présidente de l'ASCE 01, Diane Guibert, remercie les participants et procède à l'ouverture de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire 2023..

Sont précisés sur cette feuille de présence les membres de l'association à jour de leur cotisation, donc pour participer au vote.

Elle présente la liste des candidatures reçues et remercie tout le comité directeur pour sa participation active à l'association.

Rapport moral

La présidente fait lecture du rapport moral de l'exercice écoulé (annexe 1).

Elle remercie l'administration pour les bonnes relations et les facilités accordées aux membres du comité directeur pour accomplir leurs missions.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport moral est soumis à vote.

Pour : Contre : Abstention:

Le rapport moral est validé.

Rapports d'activités

La présidente présente les activités générales de l'association pour l'exercice clos.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport des activités générales (voir annexe n° 1) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour : Contre : Abstention:

Le rapport d'activités générales est *adopté*.

☆☆☆

Le vice-président Sport, Jérôme Malameneide, présente les activités sportives de l'association pour l'exercice clos.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport d'activités pour le secteur « Sport » (voir annexe n° 1) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour : Contre : Abstention:

Le rapport d'activités « Sport » est *adopté*.

☆☆☆

La vice-présidente Culture excusée, c'est un membre du comité qui présente les activités culturelles de l'association pour l'exercice clos.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport d'activités pour le secteur « Culture » (voir annexe n° 1) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour : Contre : Abstention:

Le rapport d'activités « Culture » est *adopté*.

☆☆☆

Le vice-président Entraide, Sébastien Guichon, et Gilles Michaud, membre, présentent les activités entraide de l'association pour l'exercice clos.

Les présents n'ayant formulé aucune question, le rapport d'activités pour le secteur « Entraide » (voir annexe n° 1) est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour : Contre : Abstention:

Le rapport d'activités « Entraide » est *adopté*.

☆☆☆

Rapport financier et comptes de l'exercice clos

Le commissaire aux comptes fait lecture de son rapport de vérification des comptes, faisant état de la bonne gestion des comptes de l'association pour l'exercice clos (compte-rendu en annexe 2), et propose le quitus suite à l'analyse des pièces comptables faite le 20/03/2023 en présence de Sébastien Guichon, trésorier.

Le trésorier présente rapidement l'état de l'endettement et des disponibilités de l'association, après avoir présenté le tableau des dépenses et des recettes par grand poste (annexe 3).

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils ont été arrêtés et donne le quitus au comité directeur de l'association.

Pour : Contre : Abstention:

Cette résolution est *adoptée*.

☆☆☆

Projet de budget 2023

Le trésorier présente le budget prévisionnel de l'exercice en cours tel qu'il a été adopté par le comité directeur de l'association. Le trésorier se propose d'apporter toutes précisions requises (annexe 4).

Résolution :

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le budget prévisionnel annexé au présent compte-rendu, qui fait apparaître un total de dépenses de 51000 € et un total de recettes de 51000€.

Pour : 31

Contre : 0

Abstention: 0

Cette résolution est adoptée.

☆☆☆

Renouvellement des membres du comité directeur

Les candidats (visés en annexe 5) sont appelés à se présenter.

Résultat des votes :

Candidats	Nb suffrages	Élus
BOUTON Nadège	44	Pour un mandat de 3 ans
CAILLAT Marie-Claire	44	Pour un mandat de 3 ans
CLERC Daniel	43	Pour un mandat de 3 ans
FAURE Philippe	40	Pour un mandat de 3 ans
GRACIO Magali	44	Pour un mandat de 3 ans
GUICHON Sébastien	42	Pour un mandat de 3 ans
MALAMENEIDE Jérôme	38	Pour un mandat de 3 ans
REMY Sabine	44	Pour un mandat de 3 ans
ZANTE Sylvie	43	Pour un mandat de 3 ans

Renouvellement du (des) vérificateur(s) aux comptes

La présidente rappelle que le nombre maximal de vérificateurs aux comptes fixés dans les statuts de l'association est de 2.

Les adhérents présents ou représentés sont appelés à voter les vérificateurs aux comptes de l'association pour un mandat d'un an.

Résultat des votes :

Candidat(s)	Nb suffrages	Élu(s)
JOURNEAULT Alain	45	Pour un mandat de 1 an
MORRIER Christian	45	Pour un mandat de 1 an

☆☆☆☆☆

Vote des travaux – réfection – rénovation des menuiseries de l'UNAC de Port Barcarès

Le trésorier présente les devis pour les travaux de réfection/rénovation des menuiseries de l'appartement de Port Barcarès (voir annexe n° 1). Ceux-ci sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

Contre :

Abstention:

Les devis sont acceptés.

☆☆☆☆☆

En fin de séance, il reste 19 personnes dans la salle pour voter la suite des documents.

☆☆☆☆☆

Vote du règlement intérieur modifié

Présentation du règlement intérieur modifié (voir annexe n° 6). Les présents n'ayant formulé aucune question, le règlement intérieur est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

Contre :

Abstention:

Le règlement intérieur est *adopté*.

☆☆☆☆☆

Vote des statuts modifiés

Présentation des statuts modifiés (voir annexe n° 7). Les présents n'ayant formulé aucune question, les statuts sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

Pour :

Contre :

Abstention:

Les statuts sont *adoptés*.

☆☆☆☆☆

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente procède à la clôture de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, la séance étant levée à 17h00.

Signé : Diane GUIBERT

Signé : Sylvie ZANTE

La Présidente

La Secrétaire générale